

## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU GÂTINAIS MONTARGOIS

### CONCLU ENTRE

**Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois**, représenté par son Président, M. Frédéric NÉRAUD, dûment habilité par délibération du 13 juillet 2021, ci-après désigné par « le territoire », d'une part,

**L'État**, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret et ci-après désigné par « l'État » ;

**Le Conseil Régional Centre-Val de Loire**, représenté par son Président, M. François BONNEAU et ci-après désigné par « la Région » ;

**Le Conseil Départemental du Loiret**, représenté par son Président, M. Marc GAUDET et ci-après désigné par « le Département », d'autre part ;

### Préambule

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale sont les priorités du gouvernement pour la relance du pays après une crise sanitaire sans précédent, afin de construire une France résiliente et forte à horizon 2030.

Cette ambition ne sera effective et durable qu'à la condition de trouver une déclinaison locale, adaptée à chaque territoire. Le Gouvernement souhaite donc qu'un dialogue s'instaure en ce sens avec les collectivités, à partir d'un projet de territoire portant une ambition d'évolution à court, moyen et long terme, à une échelle respectant les bassins de vie.

Ce nouveau mode collaboratif destiné à unir les efforts des différentes entités porteuses de l'action publique au profit d'un territoire donné, associe donc aussi les départements et les régions. Il se traduit par la conclusion d'un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), socle des discussions à venir et portant engagement de principe des parties à collaborer pour permettre la réalisation de projets structurants pour le territoire et cohérents avec les objectifs des politiques publiques de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier progressivement les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi du CRTE est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent, sous l'égide des exécutifs locaux, de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants mais aussi de la participation de divers financeurs publics que l'État s'attachera à mobiliser.

Il s'agit donc d'une démarche itérative et collaborative, reposant sur le dialogue des acteurs publics pour bâtir le meilleur avenir possible pour chacun de nos territoires.



## LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.*

*Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique.*

*Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022 ».*

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

La réussite des politiques de cohésion des territoires et de cohésion sociale, de relocalisation d'une économie durable et solidaire, de transition écologique et numérique, implique la pleine mobilisation des acteurs infrarégionaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme le prévoit l'article V du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, le Conseil départemental du Loiret s'engage, aux côtés de l'État et du Conseil régional, à contribuer à la réussite des 7 Contrats de Relance et de Transition Écologique portés par les acteurs locaux, qui seront la déclinaison territoriale du CPER.

Cet engagement volontariste à l'élaboration et à la signature des CRTE avec l'État et les autres collectivités concernées permettra de mettre en valeur la convergence et la cohérence des interventions des différents partenaires sur le territoire du Loiret.

Cet engagement volontariste s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilisation en faveur des territoires, votée en 2016 et qui a profondément remanié les modalités de l'accompagnement du Conseil départemental aux projets des acteurs locaux.

## L'ÉTAT

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux.

Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires.

Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, ci-après désignés comme les financeurs.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, pour constituer une base de dialogue partagée et efficace. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...), ainsi que la Région et le Département.

## LE TERRITOIRE

Le PETR Gâtinais montargois a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre un projet de territoire, dont l'objet est le développement économique, touristique, écologique, culturel et social au sein de son périmètre. Le PETR anime le projet et accompagne les acteurs locaux s'inscrivant dans ce projet. Il est aussi une structure de coopération et mutualisation pour ses 4 EPCI membres.

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) apparaît comme un cadre partenarial permettant de mettre en œuvre le projet de territoire et d'accompagner les acteurs du territoire dans la concrétisation de leurs propres initiatives contribuant au projet de territoire.

### Le comité des financeurs

Le comité des financeurs est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, d'établissements ou opérateurs publics, comme par exemple l'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires, mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Les services de l'État se chargent de constituer le comité des financeurs.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets et structurants contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires .

Ils reposent sur un diagnostic de territoire élaboré par les intercommunalités signataires en collaboration avec les communes qui les composent, en vue de partager et d'exposer l'ambition commune qu'ils portent pour leur bassin de vie et sur des projets identifiés en réponse.

Ceci constitue le socle du CRTE.

C'est le point de départ d'un dialogue entre les différentes parties pour valider parmi les actions listées, celles qui relèvent :

- du temps court du plan de relance :

↳ projets matures portant des actions structurantes dans les domaines de la compétitivité économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

*La dernière annexe précise au 20 juillet 2021 les financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance, visibles de manière actualisée sous ce lien : <https://airtable.com/shrY9tABaHzcJfHMO> et ce QR code*



- du temps long :

↳ projets pour lesquels des études sont à mener ou qui nécessitent des priorisations et parfois des mises en perspectives à une échelle plus large car nécessitant des actions communes de coopération entre les bassins de vie en raison d'interactions en matière d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme etc .

L'échange permettra aussi d'identifier dans quelles mesures les actions listées répondent aux ambitions respectives portées par le département, la région, et les grandes politiques de l'État afin de déterminer quelle ingénierie financière peut être déployée au profit des projets du territoire.

La démarche de CRTE permet donc d'identifier collectivement les projets structurants qui influencent durablement et structurellement le territoire et leurs financements possibles .

## Article 2 – Ambition du territoire du Gâtinais montargois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique partagée par l'ensemble des communes du bassin de vie concerné. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire à venir pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire : elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants de développement du territoire à partir d'un diagnostic portant sur notamment les caractéristiques, les forces et faiblesses de celui-ci. Elle s'appuie sur différentes dimensions,

(écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.) en favorisant les synergies et les complémentarités puis se décline en orientations et en plans d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action de l'ambition ainsi posée est itérative. Elle s'adapte au cours du temps pour prendre en compte l'avancée réelle des différents projets et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et partagée du territoire et un développement où tous vont s'impliquer en vue d'en accélérer les effets.

Notre enjeu commun est de faire du Loiret une terre d'accueil pour les habitants, les entreprises et les touristes, inclusive, résiliente, où il fait bon vivre, et résolument tournée vers l'avenir.

### Présentation du territoire

Le territoire du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais montargois correspond au bassin de vie de Montargis soit 95 communes et 130 549 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (INSEE RGP 2018).

Le PETR est composé de 4 EPCI membres :

- Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME)
- Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG)
- Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO)
- Communauté de Communes des Quatre Vallées (CC4V)

L'armature urbaine est globalement équilibrée, avec une polarité centrale autour de Montargis, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME) représentant près de 50% de la population, et un espace rural structuré autour de 9 communes pôles relais secondaires.

Comme pour la répartition de la population, l'activité économique est structurée par une polarité autour de l'AME et son cœur d'agglomération, et des polarités complémentaires avec une dispersion des établissements. Quelques chiffres clés :

- 10 641 établissements actifs au 31/12/2015
- 40 401 emplois au Lieu de Travail au 31/12/2015
- 20,2% des postes dans l'industrie

On constate une influence de l'Île-de-France voisine dans les dynamiques démographiques et économiques.

Les dynamiques socio-économiques sont contrastées :

- L'évolution moyenne de la population est positive (+0,4% entre 2010-2015) et essentiellement due au solde migratoire (+0,3%). Ce solde positif est notamment dû aux catégories retraités (44% des 2 342 personnes supplémentaires) et employés (40%).
- La médiane du niveau de vie était de 19 673 € en 2015, soit le plus faible niveau parmi les polarités environnantes.
- Le taux de chômage (au sens INSEE – RPG) était de 16 % en 2015, soit le plus fort taux de chômage parmi les polarités environnantes.
- Le territoire abrite de grands groupes et est maillé par un tissu de PME diversifié avec des filières clés : Agriculture - Agroalimentaire ; Mécanique de précision ; Caoutchouc - Polymères - Autres matériaux ; Pharmacie - Santé - Chimie ; Bois - énergies renouvelables.
- On constate toutefois une tendance à la baisse des grands indicateurs économiques (nombre d'établissements, nombre d'emplois au lieu de travail, nombre de créations d'entreprises) et une vitalité économique/création d'entreprises relativement faible au regard des polarités environnantes, et bien inférieure au ratio français.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration, les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre ont été identifiés :

- Transport (interne, transit, tourisme) : 29 %
- Agriculture et alimentation : 24%
- Procédés industriels : 23 %
- Résidentiel et tertiaire : 19 %

La transition écologique et énergétique de ces différents secteurs est à accompagner afin d'atténuer le changement climatique mais également réduire l'impact sur la qualité de l'air.



## Le projet de territoire et les stratégies de développement thématiques

Le territoire est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCoT AEC). Le Projet d'Aménagement Stratégique, valant Projet de Territoire, est en cours de co-construction avec les acteurs et partenaires du territoire et devrait être approuvé d'ici la fin d'année 2021.

Le territoire a toutefois déjà réalisé, dans les dernières années et en concertation avec les acteurs locaux, différentes études stratégiques et établi différents plans d'actions qui constituent le socle de sa politique de développement. On peut notamment citer :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais en 2017 (en révision dans le cadre du SCoT AEC),
- Le Plan Climat Énergie Territorial 2014-2020 (démarche volontaire)
- Le Schéma local de mobilité adopté en 2015
- Le Projet Territorial Agricole et Alimentaire en cours d'élaboration
- La Stratégie de développement économique et d'attractivité du bassin de vie Montargis - Gâtinais adoptée en 2019
- Le Schéma de développement touristique du Gâtinais adopté en 2019
- La Trame Verte et Bleue adoptée en 2014

## Les contractualisations

Des contractualisations avec divers partenaires (État, ADEME, ARS, AESN, Région, etc.) ont été établies afin de permettre la mise en œuvre des différentes politiques adoptées, notamment :

- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2020-2026
- Le Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat 2017-2021
- Le Contrat d'Objectif Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques 2018-2021
- Le Contrat Territoire d'Industrie « Montargois-en-Gâtinais - Communauté des communes Giennoises » 2019-2022
- Le Contrat Territorial Eau et Climat « Milieux aquatiques » adopté en 2019 par l'ÉPAGE du bassin du Loing
- Le Contrat Territorial Eau et Climat « Ressource en eau » adopté en 2021
- Le Contrat Local de Santé du Gâtinais montargois 2019-2022

L'élaboration d'un Contrat de Transition Écologique a également été initiée à l'automne 2020. Les travaux réalisés sont intégrés au CRTE.

## Un projet de territoire basé sur deux grandes ambitions

À partir des grandes stratégies déjà adoptées, le projet de territoire se base sur deux grandes ambitions :

### → **Être un territoire stimulant par nature, qui fait grandir et donne vie aux projets**

- Il s'agit d'une promesse centrée sur les trajectoires de vie et d'affaires, mais aussi sur l'engagement du territoire pour l'avenir. Le territoire doit pouvoir encourager et motiver les initiatives.
- L'accent est mis sur l'accueil, l'accompagnement, la fertilisation des projets personnels et professionnels.
- Les espaces naturels, à protéger, apparaissent comme de véritables espaces de respiration et les friches industrielles, à reconquérir et réinvestir, peuvent inspirer de nouveaux projets.

### → **Devenir un Territoire à Énergie Positive**

- Cette ambition traduit une trajectoire énergétique et un objectif à l'horizon 2050 qui correspond à une diminution de 45% des consommations d'énergie et à l'atteinte d'une couverture à 100 % des besoins énergétiques par des énergies renouvelables.
- Cela traduit également la façon de conduire cette trajectoire, en mobilisant les énergies (ressources naturelles et humaines) du territoire pour répondre aux enjeux du changement climatique, assurer une meilleure qualité de vie et proposer de nouvelles perspectives de développement.

Le projet se décline autour de trois grandes orientations stratégiques.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé lors du comité des financeurs qui s'est tenu le 22 juin 2021 et le comité de pilotage qui s'est tenu le 23 juin 2021.

### **Orientation 1 : Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire**

Les objectifs stratégiques sont :

- Accompagner la transition et l'inclusion numérique
- Développer l'économie circulaire et collaborative
- Améliorer l'accueil des entreprises
- Développer la formation et les compétences sur le territoire et accompagner l'insertion par l'activité économique
- Soutenir le commerce et l'économie de proximité
- Promouvoir un tourisme durable fondé sur le développement des itinérances douces, la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels et le développement d'équipements touristiques
- Accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire, en faveur du climat et de l'alimentation locale

### **Orientation 2 : Veiller à la cohésion territoriale et sociale**

Les objectifs stratégiques sont :

- Développer les structures de santé en exercice regroupé
- Renforcer les autres services à la population notamment les projets structurants liés à l'enfance, la jeunesse, le sport et la culture
- Connaître, préserver et valoriser le patrimoine culturel
- Promouvoir un urbanisme et un aménagement durables du territoire
- Revitaliser et renforcer les fonctions de centralités de Montargis et des pôles relais notamment les Petites Villes de Demain
- Développer les équipements, les services et les infrastructures liés aux mobilités durables

### **Orientation 3 : Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire**

Les objectifs stratégiques sont :

- Connaître, préserver et valoriser la biodiversité
- S'adapter aux effets du changement climatique à travers notamment la préservation et la sécurisation de la ressource en eau ainsi que la gestion et la prévention des risques
- Accompagner la rénovation thermique du parc bâti (tertiaire et résidentiel) et la production apaisée et maîtrisée d'énergie renouvelable

Leur contenu pourra évoluer en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage décrit à l'article 6 sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le projet de territoire se décline en opérations dont la liste constitue le plan d'action.

*Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe 1. Les montants sont inscrits à titre indicatif et ne préjugent pas des décisions des financeurs.*

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'échanges approfondis entre les services de l'État et le PETR ainsi qu'avec le département et la région, afin de prioriser celles qui seront susceptibles d'être accompagnés par chacun d'entre eux. Ainsi par exemple, l'État étudiera ces opérations, notamment en fonction de leur dimension structurante (grande envergure, intérêt spécifique, rayonnement, réponse au diagnostic de territoire, concours à un projet plus important, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. ..). Le degré de maturité, l'inscription dans un programme ou une politique nationale seront également considérés.

Les projets retenus seront proposés au comité des financeurs pour trouver le meilleur montage possible en vue de leur réalisation en optimisant les fonds publics disponibles.

L'Etat pourra aussi être amené à proposer de nouvelles thématiques qui entrent dans ses priorités ou dans des opportunités de financement ou d'aides à saisir. Le PETR restera libre d'y donner suite ou non.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité des financeurs seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

La Préfète du Loiret peut saisir autant que de besoin la «Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

## Article 5 - Engagements communs des financeurs

### Engagement de l'État, ses établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Son soutien se traduit également par la possibilité de financement d'un poste de chef de projet, chargé d'assurer l'animation et le suivi des actions inscrites au CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut permettre de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire aussi bien que les projets eux-mêmes.

A titre d'illustration:

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent également intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique, etc.)

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

### Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera selon deux modalités principales :

- L'accompagnement opérationnel des projets des collectivités par l'ingénierie départementale. Sous la marque Cap Loiret, l'ensemble des services départementaux, et des partenaires locaux, sera mobilisé pour apporter une expertise à l'accomplissement des projets des collectivités, notamment les plus rurales.
- Les aides financières aux projets et aux équipements. Le Département mobilisera ses instruments financiers de cohésion et de solidarité territoriale : le fonds départemental d'aide à l'équipement communal et le soutien aux investissements d'intérêt supra communal (équipements structurants et services à la population).

### Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.



Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

### Engagements du PETR Gâtinais montargois

Le PETR Gâtinais montargois s'engage à animer le travail de conception et de mise à jour du CRTE en associant étroitement les parties au contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'entretenir la dynamique engagée. Il organise le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE avec pour objectif d'enrichir les options prises, de favoriser la mobilisation et l'émergence de nouveaux projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation en recourant si nécessaire aux moyens d'ingénierie proposés par l'Etat.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de pilotage est institué. Il est composé comme suit :

- Le président et les vice-présidents du PETR Gâtinais montargois,
- Les présidents des 4 EPCI membres du PETR Gâtinais montargois,
- Les maires des communes concernées par le programme des Petites Villes de Demain (Châtillon-Coligny, Courtenay, Ferrières-en-Gâtinais et Lorris) et celui de la commune de Montargis, concernée par une Opération de Revitalisation de Territoire,
- Le représentant de l'État,
- Le président du Conseil régional du Centre-Val de Loire,
- Le président du Département du Loiret,
- Le président du Conseil de développement du Gâtinais montargois.

Ce comité est chargé de :

- Élaborer et suivre le CRTE,
- Mener la concertation,
- Définir les axes stratégiques,
- Confronter les projets au comité des financeurs.

## Article 7 - Dispositions diverses

### Suivi et évaluation du CRTE

Un suivi du CRTE est réalisé régulièrement et, au moins une fois par an, est présenté en comité de pilotage.

Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, propose les éventuelles modifications devant y être apportées, l'état d'avancement des projets structurants, les améliorations devant être apportées au CRTE et apporte toute autre suggestion jugée nécessaire pour le renforcement du partenariat.

## Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

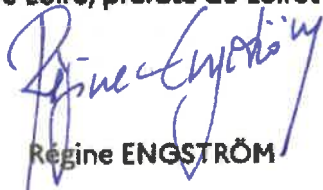
La durée de ce contrat est de cinq ans. Il constitue le socle de référence pour réaliser les actions structurantes du territoire. Il est modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, lorsqu'interviennent des modifications substantielles affectant son économie générale. Les évolutions apportées à la stratégie et aux projets structurants sont quant à elles validées par le comité de pilotage.

## Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Établi le 30 juillet 2021.

**Pour l'État, La préfète de la Région Centre-Val  
de Loire, préfète du Loiret**



Régine ENGSTRÖM

**Pour la Région Centre-Val de Loire  
Le Président**



François BONNEAU

**Pour le Département du Loiret  
Le Président**



Marc GAUDET

**Pour le PETR Gâtinais montargois  
Le Président**



Frédéric GÉRAUD



Liste des annexes :

Annexe 1/2 : Plan d'action – Identification des actions et projets structurants

Annexe 2/2 : Recensement des financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance.

Orientation 1 - Développer l'attractivité et la compétitivité du territoire  
Orientation 2 - Veiller à la cohésion territoriale et sociale  
Orientation 3 - Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire

Total : 90 actions ou projets structurants dont  
71 sur la période 2021-2022

Orientation stratégique du CRTE			Objectif stratégique du CRTE	Typologie d'action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Date estimée de démarrage du projet		Montant estimé du projet
1	2	3					2021-2022	2023-2027	
			1.1 Transition et inclusion numérique						
1			1.1 Transition et inclusion numérique		<i>Pas d'action ou projet structurant identifié</i>				
			1.2 Économie circulaire et collaborative						
1			1.2 Économie circulaire et collaborative	1. Démarche d'écologie industrielle et territoriale	Élaboration d'un COT avec l'ADEME - Définition d'une stratégie de l'économie circulaire et exemplarité des collectivités	PETR	2021		350 000 €
1			1.2 Économie circulaire et collaborative	1. Démarche d'écologie industrielle et territoriale	Expérimentation Écologie Industrielle et Territoriale sur le bassin de vie de Montargis	PETR	2021		100 000 €
1			1.2 Économie circulaire et collaborative	2. Modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets	Construction et mise en service d'un Écopôle dans le cadre d'une stratégie économie circulaire	3CBO	2022		5 400 000 €
1			1.2 Économie circulaire et collaborative	3. Développement de fabriques de territoire et de tiers-lieux	Création d'une MMS (Maison multi services) à Courtenay = magasin de producteurs, tiers-lieu accès numérique, point info touristique	3CBO	2021		897 000 €
1			1.2 Économie circulaire et collaborative	3. Développement de fabriques de territoire et de tiers-lieux	Plan " Création de tiers-lieux "	Projets présentés à Vieilles-Maisons-sur-Joudry, Châtenoy, Nogent-sur-Vernisson et Cepoy	2021		
			1.3 Accueil des entreprises						
1			1.3 Accueil des entreprises	1. Zones d'activité économique - immobilier d'entreprise	Création d'une ZA à Courtenay	3CBO	2021		5 500 000 €
1			1.3 Accueil des entreprises	1. Zones d'activité économique - immobilier d'entreprise	Desserte & raccordement de l'Écoparc de Ferrières-en-Gâtinais	CC4V	2021/2022		2 739 068 €
1			1.3 Accueil des entreprises	1. Zones d'activité économique - immobilier d'entreprise	Nouvelle voie d'accès à l'Écoparc de Ferrières-en-Gâtinais	CC4V	2021/2022		4 210 508 €
1			1.3 Accueil des entreprises	1. Zones d'activité économique - immobilier d'entreprise	Aménagement de zones d'activités (Arboria à Pannes, Saint-Gobain à Châlette-sur-Loing, Chaumont à Corquilleroy)	AME	2022/2027		
1			1.3 Accueil des entreprises	1. Zones d'activité économique - immobilier d'entreprise	Plan "Requalification et la modernisation de zones d'activités existantes"	Projets présentés : ZAE de la CC4V et ZAE de la CCCFG	2021		
1			1.3 Accueil des entreprises	2. Animation économique	<i>Pas d'action ou projet structurant identifié</i>				
1			1.3 Accueil des entreprises	3. Dépollution de sites et recyclage foncier	Acquisition de la friche Alcatel dans la ZI d'Amilly	AME	2022		1 450 000 €
			1.4 Formation/ Emploi / Insertion						
1			1.4 Formation/ emploi / insertion	1. Gestion des emplois et compétences	Création d'un poste de chargé de mission Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale GPECT	PETR	2021		
1			1.4 Formation/ emploi / insertion	1. Gestion des emplois et compétences	Création d'un plateau technique de formation à Nogent-sur-Vernisson	CCCFG	2021		1 545 468 €
1			1.4 Formation/ emploi / insertion	1. Gestion des emplois et compétences	Création d'un Centre de formation à l'Éco-construction à Montargis	Centre National Construction Paille	2021		861 643 €
			1.5 Commerce / Économie de proximité						
1			1.5 Commerce/ Économie de proximité	2. Soutien à l'économie de proximité et à la numérisation des commerces	<i>Pas d'action ou projet structurant identifié</i>				
			1.6 Tourisme durable						
1			1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinéraires doux (cyclables, pédestres, etc.)	Scandinavie au cœur de Nargis	CC4V	2021/2022		
1			1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinéraires doux (cyclables, pédestres, etc.)	Étude de balisage et création de boucles à vélo	CCCFG	2021/2022		30 000 €
1			1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinéraires doux (cyclables, pédestres, etc.)	Démantèlement de la voie ferrée Quiers/Bezonde - Chalette/Loing et aménagement d'une voie douce	CCCFG	2021/2022		
1			1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinéraires doux (cyclables, pédestres, etc.)	Boucle à vélo - Vallée de la Cléry	3CBO	2022/2023		

1		1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinérances douces (cyclables, pédestres, etc.)	Reconversion de 2 anciennes voies ferrées en voies vertes	AME		2023/2026	
1		1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinérances douces (cyclables, pédestres, etc.)	Parcours touristique voie ferrée - Vallée l'Ouanne -	3CBO		2023/2027	
1		1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinérances douces (cyclables, pédestres, etc.)	Boucle à vélo - Musée archéologique	CC4V		2024/2025	
1		1.6 Tourisme durable	1. Développement des itinérances douces (cyclables, pédestres, etc.)	Boucle à vélo - Gâtinais médiéval	CC4V		2024/2025	
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Ouverture de l'arboretum au public (équipement et entretien)	CCCFG		2021	240 000 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Aménagement du Port Saint-Roch	Montargis / AME		2021	10 000 000 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Réalisation de la scénographie intérieure du Moulin Bardin	Amilly		2021/2022	45 000 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Restauration de la passerelle métallique du Moulin Bardin	Amilly		2023/2024	
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Création du musée archéologique Aquae Segetae à Sceaux-du-Gâtinais	CC4V		2022	4 800 067 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Rénovation de l'Auberge des 3 Écluses de Grignon avec point d'accueil touristique et tiers lieux	Vieilles-Maisons-sur-Joudry		2022	911 897 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Extension de la Maison de la Forêt à Paucourt	AME		2023	
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Aménagement de l'étang Gué Mulet : loisirs et valorisation de la biodiversité	Nogent-sur-Vernisson		2021/2022	
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Aménagement d'un nouveau plan d'eau alliant connaissance biodiversité et activités ludiques	Dordives		2024/2025	
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Installation de bornes tactiles d'information touristique (Sainte-Geneviève-des-Bois et autre site)	CCCFG		2021/2022	40 000 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Aménagement d'un bureau intercommunal de tourisme à Châtillon-Coligny	CCCFG		2022	179 375 €
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Plan "Création d'aires de camping-cars"	Projets pressentis : Lorris, Sceaux-du-Gâtinais		2021	
1		1.6 Tourisme durable	2. Rénovation et développement des patrimoines et équipements touristiques	Développement et promotion des 2 établissements de plein air de l'Agglomération Montargoise.	AME		2023	
		<b>1.7 Transition agricole et alimentaire</b>						
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	1. Accompagnement de la transition agro-écologique	Animation d'un Projet Territorial Agricole et Alimentaire (PTAA) : labellisation Projet Alimentaire Territorial et création d'un poste d'animateur	PETR		2021	129 250 €
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	1. Accompagnement de la transition agro-écologique	Projets collectifs dans le cadre du PTAA : Appui à l'émergence d'une filière locale équitable pour les produits issus des semences paysannes dans le Loiret	Adhérents ADEAR45		2021	
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	1. Accompagnement de la transition agro-écologique	Projets collectifs dans le cadre du PTAA : Animations de la Chambre d'agriculture du Loiret pour une agriculture bas carbone : « Les légumineuses du champ à l'assiette » et « Osons l'élevage bas carbone »	Chambre d'Agriculture du Loiret		2021	
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	1. Accompagnement de la transition agro-écologique	Plan de développement de l'agroforesterie	PETR		2021	
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	1. Accompagnement de la transition agro-écologique	Projets collectifs dans le cadre du PTAA : Projet d'outil commun de transformation de légumes en agriculture biologique	Adhérents GABOR45		2022	
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	2. Restauration scolaire responsable	Création d'une légumerie d'insertion	APAGEH		2021	97 656 €
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	2. Restauration scolaire responsable	Accompagnement de 12 établissements dans la démarche Mon Restau Responsable	PETR & Chambre d'agriculture du Loiret		2021	
1		1.7 Transition agricole et alimentaire	2. Restauration scolaire responsable	Création d'une cuisine centrale (y compris démolition de l'ancien collège)	3CBO		2022	1 520 000 €
		<b>2.1 Services de santé</b>						
2		2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Construction d'une maison de santé pluri-professionnelle	Amilly		2022	2 380 000 €
2		2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Aménagement d'un pôle de santé centre bourg de Ferrières-en-Gâtinais	CC4V		2022	2 920 072 €



2	2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Aménagement d'un pôle de santé satellite dans le bourg de Dordives	CC4V	2022		150 000 €
2	2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Aménagement d'un pôle de santé satellite à Corbeilles	CC4V		2024	
2	2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Aménagement d'une annexe de la maison de santé de Bellegarde à Ladon	CCCFG	2022		100 000 €
2	2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Création d'une maison de santé	Villemandeur	2022		1 440 000 €
2	2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Création et aménagement d'une maison de santé à Courtenay	3CBO		2023	
2	2.1 Services de santé	Structures de santé en exercice regroupé	Création d'un pôle de santé	Châlette-sur-Loing		2025/2026	
	<b>2.2 Services à la population</b>						
2	2.2 Services à la population	2. Services jeunesse & scolaires	Aménagement d'un bâtiment jeunesse à Châtillon-Coligny	CCCFG	2022		267 650 €
2	2.2 Services à la population	2. Services jeunesse & scolaires	Aménagement d'un bâtiment jeunesse à Bellegarde	CCCFG		2023	
2	2.2 Services à la population	3. Sports	Reconstruction du gymnase Paul Éluard (AMO en 2021)	Châlette-sur-Loing	2022		
2	2.2 Services à la population	3. Sports	Construction d'un équipement sportif remplaçant le gymnase du château	Montargis		2023/2027	
2	2.2 Services à la population	4. Culture	Rénovation de l'espace culturel du Hangar (AMO en 2021)	Châlette-sur-Loing	2022		
2	2.2 Services à la population	4. Culture	Déplacement et réaménagement du Conservatoire de Musique et de danse - Site Gudin	Montargis		2023/2025	
	<b>2.3 Patrimoine culturel</b>						
2	2.3 Patrimoine culturel	Connaissance, préservation et valorisation	<i>Pas d'action ou projet structurant identifié</i>				
	<b>2.4 Urbanisme et aménagements durables</b>						
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Programme Petite Ville de Demain de Châtillon-Coligny : plusieurs projets pressentis (ex. aménagement de la place du Pâtis)	Châtillon-Coligny	2021		
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Programme Petite Ville de Demain de Ferrières-en-Gâtinais : plusieurs projets pressentis	Ferrières-en-Gâtinais	2021		
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Restructuration de l'ancien collège de Ferrières : pôle administratif (CC4V, ASTAF, ADAPT, Gâtinais Emploi), bâtiment jeunesse, cuisine centrale, espace coworking	CC4V	2022		7 007 436 €
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Programme Petite Ville de Demain de Lorris : plusieurs projets pressentis (ex. aménagement de la grande rue et de la place du Martroi)	Lorris	2021		
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Construction d'une liaison piétonne quartier de la Pêcherie	Montargis		2021/2022	1 054 783 €
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Centre commercial de la Chaussée : aménagement des abords, désenclavement et amélioration de la commercialité (Convention ORT)	Montargis		2022/2024	
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Requalification de la place Girodet, mise en valeur de la halle (Convention ORT)	Montargis		2022/2024	
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Requalification du site de l'ancienne caserne Gudin : habitat, centre de formation, tiers-lieu, etc.	AME		2023	
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	1. Revitalisation et renforcement des fonctions de centralité des villes moyennes et petites	Aménagement de l'entrée sud de l'Agglomération, de l'avenue d'Antibes à Amilly à la rue Jean Jaurès à Montargis	AME		2023/2027	
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	2. Renouvellement urbain et politique de la ville	Étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'une OPAH-RU	CCCFG	2021		175 000 €
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	2. Renouvellement urbain et politique de la ville	Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat - Château-Renard - Courtenay	3CBO	2022		
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	3. Aménagements des espaces publics favorisant les modes actifs et l'adaptation au changement climatique	<i>Pas d'action ou projet structurant identifié</i>				
2	2.4 Urbanisme et aménagements durables	4. Rénovation de l'éclairage public et résilience des réseaux électriques	Plan "Rénovation de l'éclairage public"	Projets pressentis : Amilly, Paucourt, Treilles-en-Gâtinais, ZAE de la 3CBO, Ferrières-en-Gâtinais, programme intercommunal de la CCCFG, Chantecoq, Villemandeur	2021		
	<b>2.5 Mobilité durable</b>						
2	2.5 Mobilité durable	1. Équipements, services et infrastructures modes actifs	Programme de création de voies douces	Ferrières-en-Gâtinais	2021		
2	2.5 Mobilité durable	1. Équipements, services et infrastructures modes actifs	Création de pistes cyclables temporaires	AME	2022		307 400 €
2	2.5 Mobilité durable	1. Équipements, services et infrastructures modes actifs	Acquisition de 100 Vélos à Assistance Électrique (VAE) dans le cadre du service mobilité	AME	2022		90 000 €

2	2.5 Mobilité durable	1. Équipements, services et infrastructures modes actifs	Déploiement d'une offre de stationnement vélo sur le territoire : 2 vélos stations sécurisées (2x40 places), 3 points vélos sur la Scandiberique (Euroveloroute n°3), 25 stations de 10 arceaux	AME	2022	292 645 €
2	2.5 Mobilité durable	1. Équipements, services et infrastructures modes actifs	Déploiement du Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA)	AME	2023/2027	
2	2.5 Mobilité durable	1. Équipements, services et infrastructures modes actifs	Déploiement du Schéma Directeur des Modes Actifs (SDMA)	Cepoy	2023/2027	
2	2.5 Mobilité durable	2. Équipements, services et infrastructures : transports collectifs	Déménagement du dépôt de bus et acquisition de bus GNV	AME	2025/2027	
<b>3.1 Biodiversité</b>						
3	3.1 Biodiversité	Connaissance, préservation et valorisation	Mise en œuvre d'un Contrat Territorial Eau et Climat - Milieux aquatiques	EPAGE du Bassin du Loing	2021	20 000 000 €
3	3.1 Biodiversité	Connaissance, préservation et valorisation	Convention d'objectif avec le Conservatoire d'Espaces Naturels 2021-2023	PETR	2021	209 189 €
<b>3.2 Eau et Prévention des risques</b>						
3	3.2 Eau et Prévention des risques	1. Politique de préservation de la ressource en eau	Élaboration et mise en œuvre d'un Contrat Territorial Eau et Climat - Ressource en eau	PETR	2021	1 200 000 €
3	3.2 Eau et Prévention des risques	2. Sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales	Construction d'une usine de potabilisation de l'eau sur le champs captant de la Chise	AME	2021	8 080 000 €
<b>3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable</b>						
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	1. Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités	Mise en place d'un service de Conseil en Énergie Partagé dédié à l'Est Loiret (3 ans)	ADIL Loiret et d'Eure-et-Loir en partenariat avec le PETR	2021	168 000 €
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	1. Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités	Plan "Rénovation thermique des bâtiments publics et associatifs"	Ferrières-en-Gâtinais (CC4V), Groupe scolaire (Cepoy), Services techniques (Châlette-sur-Loing), Salle Anquetil et salle des fêtes (Château-Renard), Annexe de la mairie (Dordives), Mairie-école (Chantecoq), Groupe scolaire de la Cléry (Ferrières-en-Gâtinais), Groupe scolaire (Saint-Germain-des-Prés), Logement communal (Villevoques), Bâtiments communaux suite au COEP (Montargis), Centre social de Lorris (CCCFG), Mairie et maison Riglet (Lorris), Groupe scolaire des Catalpas et gymnase Daudet (Villemandeur), Ancienne école (Treilles-en-Gâtinais), Bâtiments communaux (Nogent-sur-Vernisson), Bâtiments intercommunaux suite au COEP (AME), Mairie (Châtenoy), Mairie (Amilly), Salle culturelle du Hangar, groupe scolaire et centre de loisirs Aragon (Châlette-sur-Loing)	2021	
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	2. Construction et rénovation de bâtiments publics avec des matériaux biosourcés (bois, paille, etc.) ou issus de l'économie circulaire	Accompagnement de 10 projets démonstrateurs avec des matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire	PETR Projet pressenti : Pôle éducatif rue de Crowborough (Montargis)	2021	
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	2. Construction et rénovation de bâtiments publics avec des matériaux biosourcés (bois, paille, etc.) ou issus de l'économie circulaire	Construction de 15 logements sociaux dont 8 collectifs en ossature bois/isolation paille et 7 individuels isolation paille - Ecoquartier des rives du Solin à Châlette-sur-Loing	Valloire Habitat	2021	2 263 355 €
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	3. Installation d'énergie renouvelable thermique (biomasse, géothermie, solaire thermique, etc.)	Réalisation d'un schéma directeur des énergies et d'un cadastre solaire	PETR	2022	60 000 €
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	3. Installation d'énergie renouvelable thermique (biomasse, géothermie, solaire thermique, etc.)	Accompagnement de 10 projets démonstrateurs en énergies renouvelables thermiques (nouveau COT EnR)	PETR Projets pressentis : Piscine de Bellegarde (CCCFG), École (Paucourt), École (SIRIS Coudroy-Vieilles-Maisons-Châtenoy), Mairie-école (Chantecoq), MJC (Château-Renard), Gymnase de Triguères (3CBO)	2022	
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	3. Installation d'énergie renouvelable thermique (biomasse, géothermie, solaire thermique, etc.)	Extension du réseau de chaleur urbain	Montargis	2022/2024	
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	4. Co-développement de la production d'électricité renouvelable (collectivités/citoyens, etc.)	Création d'une communauté locale de l'énergie	PETR	2021	75 820 €
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	5. Service public d'accompagnement des particuliers à la maîtrise de l'énergie dans le bâti	Création de nouveaux services pour les particuliers liés aux matériaux biosourcés dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique	PETR	2022	88 396 €
3	3.3 Rénovation thermique et production d'énergie renouvelable	6. Autres : stratégie biométhane	Études de prédimensionnement pour alimentation des flottes de véhicules au bioGNV (flottes transport AME, camions OM SMIRTOM et 3CBO)	GRDF en partenariat avec les maîtres d'ouvrage	2022	



## LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

### CRTE GÂTINAIS MONTARGOIS

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE Gâtinais Montargois	577	14 579 740 €	8 112 707 €	3 720 807 €	2 746 226 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
50	4 537 355 €	57	4 790 898 €	6	1 062 248 €	4	216 685 €	471	3 972 554 €



Enfin quelques mesures emblématiques<sup>1</sup> du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov'	3 972 554 €	Investissement industriel dans les territoires	2 550 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	800 000 €	Chèque FranceNum	9 500 €	DSIL relance	2 441 942 €
Rénovation des bâtiments publics	2 226 964 €	Guichet industrie du futur	984 692 €		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :

**LA CARTE DES LAURÉATS**

**LE TABLEAU DES LAURÉATS**



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : [bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl](https://bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl). Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : [bit.ly/lettrefrancerelancecvl](https://bit.ly/lettrefrancerelancecvl)

<sup>1</sup> Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.